

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE 2014

CHEMINOTS

La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington

Les « Vrais bons amis »^{ooo} des entreprises transnationales

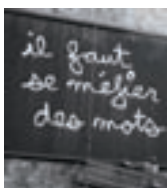
70^e année - n°10 - novembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO

Un gouvernement ignoble,
l'action commune et
l'indépendance syndicale
P. 3



LE MOT QUI PUE

Le populisme
P. 6



CHEMINOTS

OH LA MENTEUSE
P. 9

FGTB fédérale

Marc Goblet, le nouveau Secrétaire général de la FGTB fédérale

La FGTB a tenu son congrès fédéral statutaire ces 1, 2 et 3 octobre 2014. Ce fut l'occasion pour les près de 1 500 militants réunis de dessiner les contours de notre projet syndical pour les quatre années à venir. Suite au départ d'Anne Demelenne, c'est le camarade Marc Goblet qui devient le nouveau secrétaire général de la FGTB fédérale.



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Repas de fin d'année

L'Amicale des Pensionnés organise son traditionnel repas fraternel de fin d'année le **22 novembre** à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeau à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : 55 € (apéritif, 2 entrées, plat, fromage, dessert, café, boissons comprises).

Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai avant le 8 novembre à midi.

Attention, le nombre de places est limité.

Verviers

Saint Nicolas voit rouge, la CGSP aussi !

Venez nous rejoindre nombreux le **22 novembre** de 10 à 14h à la régionale !

Saint Nicolas y sera présent pour les enfants et pour informer les parents des projets destructeurs de services publics que nous concocte la future majorité des nantis et des riches.

Tous ensemble, pour que les services publics restent notre patrimoine !

Le retour des grandes conférences syndicales

Rappelez-vous l'an dernier, nous avons organisé trois matinées de réflexion sur divers thèmes comme l'État social, les différentes stratégies possibles à l'égard de l'Union européenne et de l'Euro, le recours à la désobéissance civile pour les services publics.

Cette année-ci aussi, nous relançons l'initiative. Ainsi dès **le 9 décembre**, nous aborderons avec François Gemenne et Andrea Rea, les mensonges et les fantasmes qui circulent autour de l'immigration.

Le 3 février 2015, nous organiserons un débat réellement contradictoire entre François Ruffin, Rédacteur en chef du journal *Fakir* et Thomas Coutrot, membre d'ATTAC France et des Économistes atterrés sur la question de savoir si le protectionnisme pourrait s'avérer un outil économique à promouvoir par les gauches.

Le 17 mars, nous recevrons le psychologue clinicien Vincent De Gaulejac et la sociologue Béatrice Hibou pour aborder avec eux les dérives que peut induire une société malade de la gestion, un phénomène qui n'épargne malheureusement pas les services publics.

En avril ou en mai (la date étant à l'heure actuelle encore à fixer) nous débattrons avec Christian Dardot et Pierre Laval, du commun, soit le principe autour duquel, partout dans le monde, des mouvements contestent l'appropriation par une petite oligarchie des ressources naturelles, des espaces et des services publics, des connaissances et des réseaux de communication.

Enfin, pour la bonne bouche, nous mettons la dernière main à une journée de réflexion consacrée à l'articulation entre la dette, l'austérité et la démocratie, journée qui devrait avoir lieu **fin janvier**.

Osons libérer l'imaginaire, redonner espoir et construire ensemble des alternatives.

Un vaste programme qui mériterait peut-être d'épingler quelques dates dans un agenda qui sera certes fort chargé.

Concentration syndicale

en front commun

Place de la Monnaie, le 23 septembre 2014

Premier avertissement

La CGSP wallonne était au nombre des 7 000 militants qui se sont rassemblés en front commun pour signifier aux négociateurs de la coalition de droite suédoise/kamikaze que les travailleurs - et tout particulièrement ceux des services publics - se mobilisent contre leurs projets funestes. Si ce gouvernement veut un enfer social, ça sera chaud !



Un gouvernement ignoble, l'action commune et l'indépendance syndicale

Les 1^{er}, 2 et 3 octobre, la FGTB fédérale a tenu son congrès statutaire. Ce congrès marquait le départ d'Anne Demelenne et l'arrivée de Marc Goblet, à quelques jours aussi de la formation du gouvernement des droites et même de la droite extrême. Il n'en fallait pas plus pour que tout le monde parle de l'action commune.

Nous ne pouvons que nous inscrire dans une logique de stratégies communes pour combattre les mesures néfastes que nous préparent ces va-t-en-guerre sécuritaires et apôtres de l'austérité. Ces stratégies communes, nous devons les avoir d'abord avec les autres organisations syndicales, autant que possible et avec les partis progressistes quand ils veulent s'inscrire en rupture avec ces logiques d'austérité.

Il nous faut tout autant cultiver notre indépendance syndicale. Notre objectif est la défense des intérêts collectifs des travailleurs, qu'ils soient dans la fonction publique ou dans le secteur privé, qu'ils soient avec ou temporairement sans emploi. L'indépendance syndicale est un principe fondateur de notre action et doit se pratiquer vis-à-vis de toutes les organisations politiques. Leurs objectifs sont forcément différents, leurs agendas aussi.

Il est d'autant plus important que, dans les mois qui viennent, le parti socialiste, dans l'opposition au fédéral, va, à la Région wallonne et à la Communauté française, pratiquer une politique certes plus soft mais dont l'objectif, d'un point de vue économique, n'est pas fondamentalement différent. La rigueur des uns n'est pas l'austérité des autres mais parfois la mesure sera la même, par exemple, le remplacement d'un départ de fonctionnaire sur cinq.

Quel serait notre crédit si nous acceptions de considérer différemment cette même mesure quand elle est prise à la région ou au fédéral ? Tous les jours, nous reviennent des exemples de services publics qui ne fonctionnent plus correctement par manque de moyens humains.

Le gouvernement fédéral, dans sa déclaration, s'attaque frontalement aux travailleurs – saut d'index et report de l'âge de la pension – et encore plus à ceux des services publics : libéralisation, privatisation, alignement des pensions publiques... Jamais un gouvernement ne s'est attaqué à ce point aux seuls travailleurs. Les cadeaux aux entreprises sont non seulement maintenus mais augmentés.

Le 6 novembre et le 15 décembre marquent le début d'un plan d'action interprofessionnel, en front commun. Il nous faut livrer bataille ! Toutes et tous dans les rues le 6 novembre ; toutes et tous en grève le 15 décembre !

Attendons-nous à d'autres mots d'ordre, tant les attaques contre les travailleurs des services publics atteignent un niveau inédit et inacceptable !

LE COMBAT, C'EST MAINTENANT !

La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington

Stoppons les traités de libre-échange qui menacent les services publics, les droits des travailleurs et la démocratie !

Rapport complet + infos complémentaires disponibles sur www.cgspwallonne.be – rubrique « dossiers thématiques »

Ces 15, 16 et 17 septembre, à l'appel de l'Internationale des services publics (ISP), la CGSP participait à un Sommet mondial sur le Commerce à Washington DC, USA.

Une quarantaine de représentants de syndicats de services publics du monde entier s'y étaient donné rendez-vous, fraternellement accueillis par le syndicat intersectoriel *International Brotherhood of Teamsters*.

Le double objectif de cette rencontre historique visait d'une part, à analyser le rôle joué par les multinationales dans le nouvel agenda mondial sur le commerce et l'investissement, et d'autre part, à construire ensemble les résistances et alternatives à opposer à **4 traités de libre-échange actuellement en négociation**¹, dont l'un des points communs réside en la totale opacité dans laquelle ils sont négociés :

- **Le CETA** : l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada. Actuellement le plus avancé de ces projets d'accords, son texte a été achevé fin septembre 2014.
- **Le TTIP** : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis. Moins abouti que l'accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois.
- **Le TPP** : Partenariat entre les États-Unis et les pays du Pacifique. Moins connu en Europe, ce traité n'en est pas moins lui aussi un cheval de Troie pour l'accaparement du marché des services par les multinationales.
- **Le TISA** : l'Accord sur le commerce des services (ou ACS) négocié plurilatéralement par une cinquantaine d'États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) : 23 États + les 28 de l'UE.

Pourquoi est-il urgent et nécessaire de s'opposer à ces Traités ?

[Cf. Tribune de février et juin 2014, disponibles sur : www.cgspwallonne.be]

Ces Traités vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends basé sur des tribunaux privés attachés directement aux multinationales², ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité

d'entrée de jeu de politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement non néfaste à la planète et à ses habitants. En d'autres termes, en prétendant éliminer ce qui constitue l'essence même du fonctionnement démocratique de nos sociétés, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

Épinglons 6 menaces centrales contenues dans ces accords :

- **L'opacité** dans laquelle ils sont négociés. Celle-ci prédomine toutes les négociations en présence. Elle empêche ainsi tout débat public démocratique sur le contenu des traités, garantissant par conséquent la sauvegarde des intérêts des multinationales, dont la présence est majoritaire autour de la table.
- **Le système de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS)** : L'ISDS constitue une atteinte ouverte et directe à la capacité des pouvoirs publics d'édicter des lois et des règlements en vue d'assurer le bien commun, en subordonnant toute décision politique aux intérêts des multinationales, permettant à celles-ci de mener devant des tribunaux privés des pouvoirs publics qui contreviendraient à leurs attentes.
- **L'absence de clauses sociales et environnementales contraignantes** garantissant le respect des droits (des travailleurs, des migrants...) et la protection de l'écosystème. Tandis que l'ISDS a un clair pouvoir contraignant, les droits sociaux et environnementaux se trouvent voués aux aléas de la recherche de profit des entreprises, et l'on peut d'ores et déjà imaginer ce que cela implique en termes de nivellement vers le bas de toute disposition légale en la matière, de dumping social et fiscal...



- **L'application d'une « liste négative »** dans le principe du traitement national des services : tout service non spécifiquement exclu du champ de la libéralisation sera automatiquement « libéralisable » et devra être considéré avec les mêmes égards et avantages que les services nationaux.
- **L'« effet de cliquet » de la libéralisation** : sous ce régime, aucun service privatisé ne pourra redevenir public, quelles que néfastes que soient les conséquences que la privatisation aura engendrées sur la qualité, la bonne gestion, l'accessibilité de ce service.
- **Le lissage du discours** accompagnant l'ensemble de ces traités, sous-entendant qu'ils seraient *par définition* bénéfiques.

Si ces éléments se trouvent rassemblés dans un seul projet d'accord, ce qui jusqu'à présent – et sauf réaction offensive des travailleurs et de la société civile – est le cas, il ne s'agira plus d'impacts négatifs sur les services publics, les droits et/ou la démocratie, mais bien d'une désintégration totale de ceux-ci sous le rouleau compresseur des intérêts d'une minorité.

Passons à l'action !

Ce sommet mondial organisé par l'ISP visait également, outre l'échange d'informations, la mise en œuvre d'une riposte mondiale, coordonnée.

Celle-ci s'articule sur deux axes : **l'information et la mobilisation**.

L'information

Elle est une arme fondamentale, indispensable à une mobilisation globale et efficace. Il nous appartient de sensibiliser et conscientiser l'opinion publique ; pour cela, il nous faut avant tout **conscientiser nos propres membres afin qu'ils répercutent l'information au sein de leur lieu de travail, de leur secteur**.

Dans le même temps, il importe d'informer et conscientiser au mieux nos représentants politiques afin de s'assurer de leur soutien et de leur engagement à empêcher la ratification de ces traités.

Un argumentaire clair et efficace est nécessaire pour contrer l'imaginaire néolibéral selon lequel « commerce = création d'emplois ». La réponse à cela se trouve dans les cas déjà existants. Le NAFTA (accord impliquant le Canada, les États-Unis et le Mexique), censé selon ses promoteurs permettre la création de 200 000 emplois, a provoqué au contraire la perte de plus d'un million d'emplois depuis son entrée en vigueur, dont 700 000 rien qu'aux États-Unis.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que de nombreux pays, après avoir eux-mêmes subi les dégâts causés par des politiques néolibérales débridées pendant plus de 20 ans, ont décidé d'adopter une autre voie. Ils renouent à présent avec l'investissement étranger – et ce malgré les protections tarifaires qu'ils imposent – et avec une croissance économique plus stable.



La mobilisation

Parmi les multiples formes de mobilisation possibles, nous avons d'ores et déjà appliqué au cours de ce sommet l'indispensable action de plaider auprès des représentants politiques, en interpellant 5 sénateurs démocrates ayant les finances dans leurs attributions au Congrès des États-Unis. Nous avons insisté particulièrement sur un point central : celui de la menace pesant sur la légitimité politique des mandataires interpellés : si ces accords sont signés, si l'ISDS est adopté et que l'ensemble des services publics est privatisé, les représentants politiques ne serviront tout simplement plus à rien. On s'adressera alors, faute d'autre interlocuteur valable, au service clientèle de l'entreprise qui tient les commandes plutôt qu'à un élu qui ne maîtrise plus aucun aspect de la vie publique et qui plus est, aura sans doute lui-même accepté cet état de fait en votant pour les traités que nous dénonçons.

De notre côté (syndicats, organisations de la société civile), il nous appartient de mener au niveau national, mais également régional et municipal, une action continue d'information et de rencontre de nos représentants politiques afin de les convaincre du danger de signer ces traités.

TOUT LE MONDE a besoin des services publics et de conditions de vie dignes. Tant que les clauses sociales et environnementales contenues dans les traités ne seront là qu'à titre décoratif, nous devons nous opposer à ces accords, et faire en sorte que les centaines de millions de travailleurs concernés par ceux-ci se mobilisent également.

TOUT LE MONDE a besoin des services publics et de conditions de vie dignes. Tant que les clauses sociales et environnementales contenues dans les traités ne seront là qu'à titre décoratif, nous devons nous opposer à ces accords, et faire en sorte que les centaines de millions de travailleurs concernés par ceux-ci se mobilisent également.

1. Pour des raisons de compréhension de ce rapport, gardons en tête ces quatre acronymes :
CETA = UE-Canada
TTIP = UE-États-Unis
TPP = États-Unis - Pacifique
TISA = Accord global sur le commerce des services (négocié plurilatéralement entre 50 pays dont les 28 de l'UE)

2. Ce mécanisme porte le nom d'ISDS : Investor-State Dispute Settlement.

Une année *Gendermainstreaming* à la CGSP wallonne

Durant l'année 2014-2015, la CGSP wallonne mènera une série d'actions afin de lutter contre les discriminations hommes/femmes au sein de nos structures syndicales. Comités, formations, études, et performances artistiques au service d'une politique de *Gendermainstreaming* ambitieuse mais nécessaire.

**Bureau des femmes
de la
CGSP wallonne**

En 2014, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions à responsabilité. Les syndicats n'échappent pas à la règle : moins de 30 % des mandats politiques y sont occupés par des femmes.¹

Au-delà du constat, les recherches et analyses réalisées depuis le début des années 2000 mettent en avant une série de causes internes et externes à cette sous-représentation. La culture syndicale qualifiée de masculine par ses rythmes et son style de communication, le manque de confiance des femmes en leurs propres capacités à occuper des postes à responsabilités, les règles internes des structures ou encore le partage inégal des tâches familiales sont généralement pointés du doigt pour expliquer ces déséquilibres.²

Le *Gendermainstreaming* ?

Tant au niveau européen qu'au niveau national, les syndicats ont conscience de la nécessité de mettre en œuvre des politiques pour lutter contre cette sous-représentation. C'est pourquoi, il y a déjà plus de 10 ans, la FGTB a signé la charte sur le *Gendermainstreaming*, s'engageant ainsi à lutter activement contre les discriminations de genre via une approche systématique et stratégique à tous les niveaux politiques de son organisation. Force est de constater qu'un long chemin reste encore à parcourir.³

Le *Gendermainstreaming* est une approche intégrée du genre qui a été formalisée officiellement en 1985 lors de la 3^e conférence mondiale des Nations unies. Elle correspond à une vision transversale et systématique de la lutte contre les inégalités hommes/femmes dans toutes les sphères de décisions et d'actions. Pour chaque décision, l'approche *Gendermainstreaming* suppose que l'on se demande quel sera l'impact sur l'égalité homme/femme. De la sorte, on évite de perpétuer des pratiques discriminantes.

Dix ans après la signature de cette charte, il apparaît crucial de s'engager activement dans la remise en question de nos pratiques afin de rétablir l'équilibre homme/femme dans les instances de décision. C'est pourquoi, plusieurs actions concrètes seront mises en place par la CGSP wallonne durant l'année 2014/2015.

Sortons des logiques de discours et passons à l'acte !

Notre première action a été l'organisation le 21 octobre dernier, d'un comité dédié à la question des discriminations femmes/hommes. Deux intervenantes ont permis au comité de voter en toute connaissance de cause une motion d'engagement envers une politique de *Gendermainstreaming*. Gitte Beaupain, auteure d'une recherche sur le sujet au sein de la FGTB, et Irène Kaufer, militante féministe particulièrement active sur les questions de discrimination et auteure de nombreux articles sur la question.

Tout au long de l'année 2015, des formations seront mises en place dont l'objectif sera de cibler les freins qui empêchent les militantes de s'engager plus avant dans des postes à responsabilité. Avec l'aide de personnes ressources, de mises en situation et de réflexions collectives, nous veillerons à pallier à ces difficultés dans le long terme.

La journée internationale pour le Droit des Femmes du 8 mars 2015 sera l'occasion de réaffirmer notre engagement. Nous organiserons une action de sensibilisation à la question des discriminations homme/femme et ses impacts forcément négatifs sur la lutte syndicale.

Combattre toute forme d'inégalité sociale est un principe de démocratie auquel un syndicat ne peut déroger. Ce combat, nous le menons pour nos affiliés mais il doit avant tout prendre racine dans nos structures. Pour parvenir à un réel changement des mentalités et des pratiques, il ne suffit pas d'avoir des bonnes intentions, il faut agir à chaque étape et lieu de décision.

1. Gitte Beaupain, *Le plafond de verre au sein de la FGTB, mythe ou réalité. Une recherche action*, l'ASBL Genderatwork, Bruxelles, 2011-2012.
2. Ada Garcia, Isabelle Dumont, Bernard Hacourt, *Women in Trade Unions: Making the difference. Research on Women a Decision-Making in Trade Union Organizations*, European Trade Union Confederations (ETUC). Bruxelles, 2002.
3. *Guide FGTB sur et pour l'égalité femmes/hommes*, FGTB, Bruxelles, 2008, p.14.

Le populisme

Lors de la présentation des coupes budgétaires dans la culture, Geert Bourgeois, ministre-président flamand a affirmé avoir été déçu par les répliques populistes de l'opposition. Gageons que le gouvernement De Wever 1^{er} recourra également souvent à cet adjectif. Le populisme : jamais mot aussi flou n'a été autant utilisé ces derniers temps. D'ailleurs, son succès s'accommode bien d'un flottement certain sur sa signification

Le populisme fait en effet partie de l'arsenal servant à discréditer la cause du peuple : ce concept-écran est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande mais derrière l'apparente univocité de l'effet disqualifiant du terme se cache une multitude de significations et d'usages, qui sont tout sauf homogènes. Cette notion aux sens multiples souffre en effet d'une sursaturation : « à tant servir, un mot s'use vite et personne ne semble savoir où commence et où s'arrête le populisme. Les médias n'en sont pas troublés et tiennent le cap de la dénonciation, sans définition »¹.

Force est de le constater : son instrumentalisation obsessionnelle présente l'avantage presque magique de clore le débat d'emblée en diabolisant la contradiction ; la mécanique est imparable, elle permet de fermer la discussion avant de l'avoir ouverte et donc, précisément, de circonscrire ce qui peut être dit dans l'espace public. Il s'agit d'une façon simple de faire l'économie d'un débat et d'une remise en question. Le terme serait en quelque sorte un outil permettant de passer sous l'éteignoir toute proposition sortant du cadre. Ainsi, lorsque la réforme (ah la réforme !) des pensions fera l'objet d'un débat public, le terme populisme sera assurément le mantra, l'arme magique propre à sauver de la pénible obligation de penser, de débattre et d'admettre que d'autres modes de financement existent.

Le recours à ce terme donne au mot un « sens strictement péjoratif visant à disqualifier les mouvements sociaux, les idées et les partis politiques qui

critiquent et combattent les ordres établis, les politiques majoritaires et le pouvoir tel qu'il est exercé par ceux qui le détiennent... L'injure se mue en « une sorte de boule puante idéologique et collante. Le temps consacré à se débarrasser de l'étiquette est un temps de travail politique perdu pour celui qui est injurié et gagné pour celui qui injurie »². C'est un moyen d'éviter la controverse en lui substituant la polémique.



De la dangerosité du peuple

Si le populisme ne désigne pas une idéologie, il sert simplement à dessiner l'image d'un certain peuple, cordialement invité à ne pas se mêler de ce qui le regarde, à savoir la chose publique. Il n'aurait en quelque sorte plus droit de cité.

Pour le dire autrement, lorsque le peuple se comporte conformément aux attentes, il répond au doux nom de société civile (ah, la société civile). *A contrario*, lorsqu'il se révolte, il se voit vite taxé de populiste dont il faut à tout prix se méfier. (Faut-il y voir une résurgence de la haine de classe ?) Avec des effets délétères notoires : les classes populaires rendues inaudibles et invisibles ont le choix entre la défection et

la rage : ce qui se manifeste par l'absentéisme et le vote de contestation.

Du côté pratique d'une notion impraticable

Alors qu'il pourrait être argué que la force d'attraction du populisme témoignerait, non pas d'une prétendue cristinisation du peuple mais bien d'une individualisation et d'une émancipation de celui-ci - les citoyens n'admettraient plus que des élites pensent à leur place, ne prendraient plus pour argent comptant ce qu'on lui assène - et qu'il serait un signe de la volonté de ces personnes disqualifiées par les élites d'être impliquées à la mise en œuvre de la démocratie, force est de constater que le terme est donc utilisé, à tort mais à dessein systématiquement de manière péjorative pour griller les critiques du système poli-

tique : « on veut ranger sous le terme de populisme toutes les formes de sécession par rapport au consensus dominant »³.

Puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se porter sur celui proposé par les tenants de la pensée unique.

1. Populisme, *Critique* 776-777, janvier 2012, p. 3.

2. Cédric Tolley, « Populisme, l'injure », *Echos*, Bruxelles Laïque, n° 81, 2^e trimestre 2013, p. 40.

3. Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005 p. 88.

L'Europe est à la croisée des chemins

Des forces centrifuges sont à l'œuvre dans divers pays ou régions européens. Les cas de l'Écosse, de la Catalogne ou de la Belgique, parmi d'autres, indiquent que les ressorts en sont différents. Tantôt volonté d'émancipation, tantôt repli identitaire, tantôt refus d'un ordre économique ou social imposé, ces tensions révèlent des sensibilités et des valeurs qui interrogent profondément l'Europe dans ses orientations politique et démocratique.

Le référendum écossais du 18 septembre dernier avait pour enjeu la séparation de l'Écosse du Royaume-Uni et son indépendance. Les arguments des tenants de l'union ou de l'indépendance étaient évidemment très différents, mais pas forcément opposés. Chez certains indépendantistes, dominait le sentiment identitaire et l'idée que l'Écosse s'en sortirait mieux sans l'Angleterre grâce à ses ressources pétrolières, tandis que d'autres voyaient une opportunité de se dégager de la politique économique néolibérale menée par les gouvernements londoniens. Du côté des unionistes, la crainte du changement, l'incertitude économique, le disputaient à l'attachement à un principe de solidarité nationale.

Des motivations multiples et paradoxales

On ne pouvait donc pas dégager de signification univoque d'un oui ou d'un non à l'indépendance. Ce qui jette la confusion dans les esprits enclins aux raisonnements binaires de ceux qui se rassurent de certitudes et incite les plus curieux à chercher à comprendre les déterminants effectifs de tels enjeux séparatistes. La question mérite sans doute des réponses plus nuancées et appelle souvent la recherche d'une troisième voie.

La Catalogne n'est pas l'Écosse

La Catalogne prévoit d'organiser ce 9 novembre un référendum ayant pour objet sa déclaration unilatérale d'indépendance alors que le tribunal constitutionnel espagnol l'a suspendu. L'histoire des rapports entre la Catalogne et l'Espagne est marquée par une réaction contre le centralisme de l'État espagnol malgré l'autonomie relative dont jouissent les provinces. Les velléités de sécession semblent ici d'ordres identitaire, culturel et économique.

Par-delà les différences, le point commun de ces partis séparatistes de tous bords trahit la volonté de régions riches de se séparer des régions pauvres. Comme en témoigne parmi d'autres la Ligue du Nord en Italie.

Idéologies et valeurs

Si on se penche sur les motivations des séparatistes, on peut mettre en évidence que les sensibilités politiques et les choix idéologiques jouent un rôle majeur. Dans notre pays, le parti séparatiste flamand N-VA prône les choix sociaux et économiques d'une droite dure qui rejoignent ceux des associations patronales flamandes. Cette logique, qui conduit à vouloir faire cavalier seul au sein d'une Europe où les régions s'ingénient à se montrer toujours plus « compétitives » que leurs voisines, mène tout droit à la régression sociale et à l'éloignement des peuples plutôt qu'au développement des liens sociaux et qu'à l'accès au bien-être du plus grand nombre.

Replis eurosceptiques

L'euroscepticisme est une autre force régressive. En Allemagne, lors des dernières élections régionales, dans les länders de Brandebourg et de Thuringe, après celui de Saxe, l'AfD, Alternative pour l'Allemagne, a recueilli 10 % à 12 % des voix, dépassant largement le seuil des 5 % requis pour être représentée dans les parlements régionaux. Nationaliste et populiste, l'AfD progresse inexorablement en prenant des voix aux conservateurs mais surtout

à l'extrême droite dont on retrouve l'argumentation anti-euro, xénophobe et homophobe, noyée dans des revendications sur l'éducation et la famille. C'est le même euroscepticisme de tendance souverainiste que l'on retrouve dans le discours du Front national français, du parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) ou encore du Mouvement cinq étoiles (M5S) italien.

Résistances

Pour imposer sa politique néolibérale, la Commission européenne use de mécanismes de prise de décision le plus souvent opaques. Ce fut le cas pour faire passer le TSCG (traité austéritaire) l'année dernière et c'est encore le cas aujourd'hui dans le cadre des négociations secrètes autour du traité transatlantique TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) qui prévoit, entre autres dispositions inacceptables, que des multinationales pourraient attaquer les États qui ne se plieraient pas à leurs intérêts. En réaction, des citoyens se mobilisent. En France, des collectifs s'organisent et rassemblent des communautés locales qui se déclarent « hors TAFTA ». Partout en Europe, de tels actes de résistance se multiplient.

Plus d'Europe, mais autrement !

Face à ces constats de divisions, l'Europe a un nouveau rôle à jouer. Elle doit, plutôt qu'exacerber la compétition, rassembler ce qui est éparé. Et cela, elle ne pourra le faire qu'en développant la dimension sociale attendue par les citoyens ; en réalisant enfin l'harmonisation sociale et fiscale vers le haut. Mais cela ne sera possible que si nous réussissons à renverser le rapport de force gauche/droite en notre faveur. C'est pourquoi Camarades, nous devons combattre sans relâche pour défendre et promouvoir nos valeurs humanistes et universalistes de gauche au premier rang desquelles, la solidarité.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be



OH LA MENTEUSE

Dans l'édito précédent, j'évoquais l'arrivée d'un tsunami. Suite à l'accord du gouvernement daté du 8 octobre 2014, je peux vous dire que ce tsunami prend vraiment naissance !

Nos craintes se concrétisent, les mesures évoquées vont inquiéter l'ensemble des travailleurs.

Vu le phrasé très « flou » du texte de l'accord, j'ai bien peur qu'il ne cache encore des mesures particulièrement antisociales.

Voici un premier bilan :

- saut d'index en 2015. (Il entraînera une perte d'environ 20 000 € sur une carrière) ;
- blocage des salaires durant deux ans ;
- la remise en cause du statut des cheminots et de l'emploi statutaire ;
- le recours aux intérimaires et aux contractuels ;
- ouverture d'un marché libéralisé pour le transport national de voyageurs ;
- la suppression de l'allocation pour les pauses carrière ;
- la mise en place d'un service garanti en cas de grève.

Et pour les pensions !

- L'alignement sur les pensions du privé.
- La perte de la bonification en fonction des périodes d'études.
- La suppression du bonus.
- Le calcul des retraites en 1/60^e (pertes entre 150 et 300 €/mois).
- Pension à 67 ans pour TOUS.

Et cerise sur le gâteau... 2,128 milliards d'économies à réaliser endéans les 5 ans pour les Chemins de fer.

Avec comme conséquences, une diminution du nombre de cheminots... 6 500, une augmentation des tarifs et l'abandon des petites lignes par manque d'entretien.

Dans un premier temps, la ministre de la Mobilité a confirmé cette économie pour le rail belge.

Après un gros cafouillage, elle a annoncé une réduction à 663 millions...

OH LA MENTEUSE !

La somme de 2,1 milliards correspond au montant réellement économisé par l'État au détriment des Chemins de fer pendant toute la législature.

En voici le détail chiffré :

- en 2015, la réduction de la dotation s'élève à 188 millions ;
 - en 2016, une nouvelle diminution de 118,75 millions.
- 118,75 + 188 nous donne 306,75 millions**

Continuons :

en 2017, 425,5 millions, suivis en 2018 de 544,25 millions et en 2019 de 663 millions.

Je vous invite à faire la somme et vous arrivez à... ?

OH LA MENTEUSE...

Raison de lui dédicacer cette chansonnette...



Elle n'a jamais eu cette idée folle,
un jour de fréquenter l'école
– 4 et 4 font 10
– part-ti-cip'pas-sé
Jamais de français
De ma-thé-ma-ti-ques
Sacrée, sacrée, sacrée
Sacrée...

Pour toutes ces raisons, nous avons structuré un plan d'actions :

- le 6 novembre, ce sera une « big » manifestation à Bruxelles ;
- nous poursuivrons avec des grèves tournantes les 24/11, 1 et 8/12 ;
- et le 15 décembre, ce sera une grève nationale.

Chers camarades,

Nous devons réussir ces actions.

La seule façon de gagner ce combat est de rester unis et non de partir de façons dispersées.

Ce gouvernement n'hésitera pas à mettre en place son programme et n'aura aucune pitié pour les travailleurs.

Cela va être dur mais nous avons l'obligation de résister et de nous battre !

Michel Abdissi
Président

Compte rendu de la sous-commission paritaire du 1^{er} octobre 2014

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP s'exprime par une déclaration au cours de laquelle, nous mettons en évidence :

- la responsabilité de la SNCB dans ses choix de recourir à des sociétés privées pour l'entretien et le nettoyage de ses gares. D'une part, nous réitérons notre exigence de maintenir ces activités aux mains des Cheminots. D'autre part, nous déplorons que ce soit le moins disant qui l'emporte face au mieux disant dans le choix du maître d'œuvre. C'est l'offre économiquement la plus intéressante qui l'emporte en dépit de l'offre présentant des critères mieux adaptés et respectueuse des règles sociales.

Un exemple, à Ostende la firme ayant emporté le marché a remis une offre 25 % inférieure à ses concurrents en organisant un véritable dumping social, puisqu'elle applique des taux horaire variant de 5 à 7 € ! Pour info, il s'agit de la même « entreprise » que celle qui est en conflit à Schaerbeek...

Nous ne pouvons accepter que la SNCB, au travers de ses choix, participe à la déréglementation sociale du secteur du nettoyage.

- le plan de transport et en particulier l'organisation des services des premiers et derniers trains qui ne permettra plus aux travailleurs de rejoindre leur siège de travail et de regagner leur domicile dans le respect des horaires de prestation prévus. Nous avons transmis au DG Transport quelques cas concrets de situations problématiques, nous attendons des réponses à celles-ci.
- l'organisation des examens. Selon nous, en respect de la loi, c'est HR Rail qui est responsable de la sélection et du recrutement du personnel, statutaire et non statutaire,

nécessaire à l'accomplissement des missions d'Infrabel et de la SNCB. En conséquence, nous contestons qu'Infrabel organise à son initiative des épreuves (p.ex ingénieur industriel) sans respecter ces dispositions légales.

- la filiale YPTO. Nous souhaitons connaître les modalités selon lesquelles est organisée la gestion des tâches administratives du personnel statutaire. En effet, selon nos informations, cette situation pose problème et des questions précises ont été posées lors du CPR SNCB du 10/09/2014. Elles sont restées sans réponse car la représentante d'YPTO ne s'y est pas présentée.
- les défaillances du système SAP à Charleroi. Au mois de septembre, les primes des agents de la CTC n'ont pas été payées et les chèques repas n'ont pas été distribués. Le mois précédent ce sont les s/chst qui subissaient cette mésaventure et il y deux mois, les agents de l'atelier de Charleroi.
- la tenue d'une réunion Comité Masse d'habillement et du Comité national dépassements des prestations

Le Président répond :

- au sujet du nettoyage des gares, que l'Autorité supérieure sera informée des situations que nous avons dénoncées ;
- que des réponses seront demandées au DG Transport quant à l'application du plan de transport, notamment sur les premiers et derniers trains, et de ses conséquences pour les travailleurs ;
- que la problématique de la sélection et le recrutement du personnel sera examinée lors de la réunion de coordination HR ;

- que la gestion des ressources humaines au sein de la filiale YPTO sera débattue au sein du CPR SNCB Centre et que le responsable sera invité à répondre aux questions du personnel ;
- que les problèmes rencontrés à Charleroi au sujet du paiement de primes ou des chèques repas, sont résolus de telle sorte que la situation est normalisée ;
- que les réunions du Comité Masse d'habillement et du Comité national de dépassements de prestations seront convoquées prochainement.

Ordre du jour

1) Approbation du PV n° 1133

Nous formulons quelques remarques notamment au sujet de :

- la répartition des recrutements statutaires et non statutaires ainsi que sur la comparaison entre les recrutements réalisés et les départs. Un document sera présenté ;
- l'inventaire des postes à profil. Il sera réalisé et communiqué ;
- l'analyse de l'enquête « Mystery Shoppers » relative aux accompagnateurs de train. Les conclusions ne sont pas encore connues ;
- la différenciation des matières des épreuves de sélection et de « principal ». Un document sera présenté ;
- l'organisation de certaines épreuves passerelles. Pas d'accord sur ce point ;
- la réorganisation du factage interne. Un document sera présenté à la SCPN de novembre.

2) Conditions d'accès aux grades de conducteur de train, conducteur de manœuvre et opérateur conduite cargo

Les instructeurs chargés de la formation du personnel de conduite des trains constatent malheureusement

un taux d'échec important aux deux premiers modules de la formation. La principale cause d'échec se révèle être une relative faiblesse à assimiler les matières enseignées.

La SNCB propose donc de tester, lors de l'épreuve d'accès, la capacité des candidats à assimiler les matières dispensées lors de la formation. Outre les connaissances en électricité, en mécanique et en pneumatique, les connaissances des principes de base du freinage et de la signalisation seront également testées. Des syllabus reprenant ces principes de base seront disponibles dès l'inscription à l'épreuve.

Nous ne sommes pas favorables à l'ajout de ces matières lors de l'épreuve de recrutement.

Nous souhaitons des précisions quant à l'origine des échecs constatés (type enseignement dont sont issus les candidats, comportements des candidats, manque d'étude...).

Nous demandons que ce dossier soit analysé par le CNF et de plus, qu'un repêchage soit prévu en cas d'échec au module E1.

Après échanges de vues et sans qu'un accord intervienne, il est décidé de réexaminer ce dossier lors de la SCPN du 22/10/2014.

3) Organisation d'épreuves donnant accès aux grades de (premier) coordinateur-conducteur infra

Afin de rencontrer les besoins d'Infra-bel – Asset Management (I-AM), il est nécessaire d'organiser à nouveau des épreuves donnant accès aux grades de coordinateur-conducteur infra et premier coordinateur-conducteur infra.

Selon les dispositions du RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Partie III, rubrique « Premier coordinateur-conducteur infra », point B.I, les coordinateurs-conducteurs infra doivent compter une ancienneté de grade d'au

moins 2 ans pour pouvoir participer à une épreuve donnant accès au grade de premier coordinateur-conducteur infra.

Étant donné le fait que l'épreuve donnant accès au grade de coordinateur-conducteur infra, spécialités « caténaires » et « traction », a été organisée pour la première fois en 2012 et que l'installation des lauréats a pris beaucoup de temps (pour certains, elle est toujours en cours), ces agents ne satisfont pas aux conditions pour être admis à l'épreuve de premier coordinateur-conducteur infra.

Étant donné le grand besoin en premiers coordinateurs-conducteurs infra et dans le but d'alimenter ultérieurement le grade d'instructeur adjoint infra, HR Rail propose de déroger aux conditions d'accès réglementaires lors de la prochaine épreuve donnant accès au grade de premier coordinateur-conducteur infra en n'imposant aucune condition d'ancienneté dans le grade de coordinateur-conducteur infra, ni la possession du signallement « bon ».

Le document est approuvé

4) Transfert des activités de nettoyage et de factage dans les gares de B-TR vers B-ST

Une circulaire relative aux critères de transfert a été rédigée, elle prévoit que le transfert n'a pas de conséquence sur la situation de l'agent par rapport au cadre : il conserve le type d'affectation dont il bénéficie le dernier jour du mois précédant son transfert.

Afin de réaliser ce transfert, les modalités et critères suivants ont été définis :

- la situation doit être analysée lieu de travail par lieu de travail ;
- si toutes les activités d'un lieu de travail sont transférées de B-TR vers B-ST, l'ensemble du personnel à qui

ce lieu de travail est attribué est transféré vers B-ST.

Si, au sein d'un lieu de travail, certaines activités propres continuent à être exercées par B-TR :

- les agents à qui ce lieu de travail est attribué et qui possèdent un brevet de sécurité pour ce lieu de travail déterminé restent affectés à B-TR dans la limite des besoins opérationnels ;
- les agents à qui ce lieu de travail est attribué mais qui ne possèdent pas de brevet de sécurité pour ce lieu de travail déterminé sont transférés vers B-ST ; cependant, si un agent exerçait majoritairement des activités B-TR, il reste affecté à B-TR dans la limite des besoins opérationnels ;
- les agents hors cadre ou à qui ce lieu de travail n'est pas attribué sont transférés vers B-ST ; cependant, les agents en possession d'un brevet de sécurité pour ce lieu de travail déterminé restent affectés à B-TR dans la limite des besoins opérationnels.

Si, après application des règles ci-dessus et en l'absence de volontaire pour être transféré, plusieurs agents se trouvant dans une situation identique doivent être départagés, les critères suivants seront pris en compte : titulaire d'un poste du cadre, ancienneté de grade (date de prise de rang), ancienneté statutaire.

Nous intervenons pour faire insérer dans cette circulaire la procédure de recours prévue.

Les notifications seront adressées aux agents concernés le 1^{er} octobre.

Les demandes de recours seront à transmettre pour le 15 octobre.

Les Comités de réutilisation devront se réunir dans le courant de la semaine du 22 octobre.

Les transferts seraient opérationnels au 1/11/2014.

Nous avons obtenu que les secrétaires permanents régionaux soient invités aux séances d'information du personnel qui seront organisées dans les prochains jours.

5) Entretien et nettoyage des gares B-ST – Projet pilote

Les entretiens des agents ayant répondu favorablement sont en cours et se termineront le 8 octobre.

Les propositions de désignation seront réalisées en fonction des besoins et des réponses des candidats qui seront installés dans des grades organiques et non des fonctions.

Les notifications sont prévues pour la fin 2014.

6) Conditions d'accès au grade d'agent de sécurité spécialisé

Nous confirmons notre position quant au classement des candidats.

En effet, selon nous, en cas d'égalité de points, c'est l'ancienneté de grade qui doit départager les lauréats.

Après un échange de vues, il est décidé de reporter ce dossier à une prochaine réunion, au cours de laquelle, HR Rail formulera une proposition globale pour l'ensemble de ces épreuves.

7) Conditions d'accès au grade d'assistant social

HR Rail propose de modifier et d'actualiser les conditions d'accès au grade d'assistant(e) social(e). Les principales modifications portent sur :

- les matières et la nature de l'épreuve ;
- la période de stage ou d'essai ;
- les conditions de régularisation.

Le document est approuvé.

8) Accès des premiers coordinateurs techniques de la spécialité « Travaux » aux épreuves de sélection du 1^{er} groupe de la subdivision d'avancement « Bâtiments et Ouvrages d'art »

Par l'avis 46 HR/2009, les grades de (premier) coordinateur technique ont été créés en remplacement des grades de (premier) planningman-brigadier, (premier) préparateur-chronométrateur et (premier) vérificateur-visiteur.

11 spécialités ont été attachées au nouveau grade de (premier) coordinateur technique.

En ce qui concerne plus spécifiquement la spécialité « Travaux », un cadre de 17 agents à B-ST et 3 à I-R est prévu.

La spécialité « Travaux » résulte de la fusion des anciennes spécialités « Entretien » et « Organes mécaniques » attachées au grade de (premier) planningman-brigadier. Les candidats à ces emplois étaient interrogés uniquement sur les matières mécaniques et électricité.

Cela a pour conséquence que les premiers coordinateurs techniques de la spécialité « Travaux » n'ont actuellement accès qu'aux épreuves de sélection du 1^{er} groupe de la subdivision d'avancement « Mécanique – Organes mécaniques ».

Compte tenu du fait que :

- les grades qui avaient au départ accès à la spécialité « Travaux » étaient les suivants : adjoint à l'agent de maîtrise, ébéniste spécialisé, maçon-carreleur, menuisier-ébéniste, opérateur maintenance, peintre, plombier-zingueur, soudeur industriel et soudeur spécialisé (pour l'accès au grade de coordinateur technique, les grades étaient auparavant déterminés par spécialité ; aujourd'hui existe une liste qui mentionne tous les grades qui

ont accès indistinctement aux différentes spécialités) ;

- les matières de l'épreuve donnant accès à la spécialité « Travaux » sont les suivantes : mesures de sécurité, connaissances des matériaux et grandeurs pratiques dans le cadre de la spécialité, notions élémentaires d'électricité, construction civile, construction et finition de murs, plafonds, sols et ébénisterie, petites réparations de toiture et d'écoulement d'eau et techniques du métier ;
- la majorité des agents détenant la spécialité « Travaux » sont utilisés à B-ST ;
- l'orientation vers la mécanique est minime.

HR Rail propose d'élargir les possibilités de promotion des premiers coordinateurs techniques de la spécialité « Travaux » et de leur permettre, outre l'accès à la subdivision d'avancement « Mécanique – Organes mécaniques », également l'accès à la subdivision d'avancement « Bâtiments et Ouvrages d'art ».

Le document est approuvé.

9) Conditions d'accès au grade d'agent du garnissage

La rubrique du grade d'agent du garnissage (RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Partie III) a été publiée par l'avis 21 PR/1998 mais n'a depuis lors plus été adaptée.

HR Rail propose de moderniser cette rubrique afin que les attributions reprises dans la rubrique correspondent à la réalité actuelle et que les agents intéressés par l'emploi soient pleinement conscients de ces caractéristiques.

Par ailleurs, à la demande des utilisateurs, les conditions d'accès à l'emploi d'agent du garnissage seraient élargies et prendraient dorénavant en considération tant les qualifications acquises hors diplôme que l'expérience signi-

ficative de minimum deux ans dans les domaines du garnissage et de la confection industrielle.

Le document est approuvé.

10) Document d'information Épreuves de sélection Comparaison 2013-2014

Nous prenons connaissance du document.

11) THI Factory

Ce document fixe la représentativité du personnel statutaire SNCB mis à disposition de THI Factory.

Le document est approuvé.

12) Fonction de dépanneur Asset Management pour les besoins d'Infrabel Création et conditions d'accès

Les perturbations qui se produisent sur les tronçons du réseau ferroviaire gérés par l'Area Centre de la direction I – Asset Management ont, le plus souvent, des conséquences sur l'ensemble du réseau.

Beaucoup d'agents affectés à l'Area centre n'habitent pas à proximité de leur siège de travail. Cela a pour conséquence que, lorsqu'ils doivent être rappelés en dehors des heures normales de service lors de dérangements ou de pannes, ils ne peuvent pas toujours être rapidement sur place.

Afin d'identifier et de lever au plus vite les dérangements au profit de la ponctualité du trafic des trains, il est proposé de disposer en permanence de personnel technique spécialisé, disponible à tout moment, utilisé dans un régime à 3 équipes successives, au sein de l'Area Centre de la direction I – Asset Management, dans la zone d'action des Services maintenance de Bruxelles-Midi et Bruxelles-Nord.

Dans ce cadre, HR Rail propose de créer la fonction de dépanneur Asset Management.

Les agents exerçant cette fonction seraient sélectionnés parmi les techniciens électromécaniciens, techniciens principaux électromécaniciens et chefs-techniciens électromécaniciens – spécialité signalisation – de la direction I – Asset Management.

Nous intervenons pour préciser que notre organisation n'est pas favorable à la création d'une nouvelle fonction.

Nous demandons la création d'un grade de dépanneur tel qu'il existe à la SNCB.

Après échanges de vues notamment sur les conditions de rémunération, du stage, de la promotion... le dossier n'est pas approuvé et sera proposé à l'ordre du jour de la réunion du 22 octobre.

13) Fonction de « Service Manager » au sein du Channel Terminal et du Terminal Intra-Schengen (SNCB Europe - Bruxelles) – Création et conditions d'accès

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Channel Terminal et du Terminal Intra-Schengen à Bruxelles-Midi, un contrat de service lie la SNCB à Eurostar. Ce bon fonctionnement n'est pas possible sans un encadrement optimal et une gestion dynamique du personnel en contact avec la clientèle.

Dans ce cadre, SNCB Europe propose de s'inspirer de l'organisation en place dans les terminaux Eurostar de Londres et de Paris et de créer la fonction de « Service Manager ».

Le « Service Manager » serait responsable de la gestion opérationnelle du check-in et veillerait au respect des procédures établies au sein du Channel terminal et du Terminal Intra-Schengen.

Les « Service Managers » seraient sélectionnés parmi les agents ayant déjà acquis une expérience au sein du Channel Terminal, dans un service en contact direct avec la clientèle ou dans un service opérationnel.

Nous rappelons notre opposition à la création de fonctions et ne marquons pas notre accord sur ce document.

Après échanges de vues, ce dossier sera représenté à la SCPN.

14) Fonctions supérieures de s/chef de secteur technique

HR Rail propose de publier la circulaire suivante :

- Les dispositions approuvées lors de la Commission paritaire nationale du 19 mai 2014 doivent être modifiées.

La période minimum pour l'exercice de fonction de sous-chef de secteur technique (toutes spécialités confondues) par un agent de chez B-Technics détenant un grade de rang 4, 5 ou 6 est ramenée à 1 jour au lieu de 7 jours.

Dès lors, à partir du 1^{er} juillet 2014, la période minimum pour l'exercice de fonctions supérieures de sous-chef de secteur technique pour les agents repris ci-dessus est fixée à 1 jour.

Cette clarification serait reprise dans le RGPS – Fascicule 523.

Nous intervenons pour préciser que nous exigeons une application réglementaire identique pour l'ensemble des Cheminots, qu'ils soient à Infrabel, SNCB ou HR Rail.

Après de longues discussions, nous obtenons que :

- la note du mois de juin 2014 soit annulée (approuvée par la CPN du 19/05/2014) ;
- les dispositions, l'interprétation et l'application du RGPS 523 soient rétablies ;
- les besoins des entreprises soient précisés et feront l'objet, le cas échéant, d'une adaptation future du RGPS 523.

*Pierre Lejeune – Michel Praillet
Secrétaires nationaux*

Enfin, de bonnes nouvelles !

1. Abonnement à un club sportif

Une intervention dans le coût de l'affiliation à un club sportif passe de 20 € à 40 €.

2. Médecines parallèles

Prestations fournies par les ostéopathes, acupuncteurs et chiropracteur reconnus.

Une intervention de 10 € par séance. Par année civile, chaque bénéficiaire peut prétendre au remboursement de 2 séances de soins, toutes spécialités confondues, soit 20 € par an au total.

Nous avons obtenu de rembourser annuellement un maximum de 4 séances de soins, toutes spécialités confondues, soit 40 € par an au total.

3. Prestations de diététicien

Le nombre de prestations remboursables passe de 3 à 4 prestations par bénéficiaire sur une année civile. Le montant demeurant fixé à 10 €.

*Claudy Deschaepmeester
Michel Praillet*

Régionale de Charleroi Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminots de la CGSP Charleroi organise un dîner musical

le mardi 2 décembre à 12h,
rue de Montigny, 42 – Charleroi – Salle 1.

Menu :

- Apéritif
- Porchetta et ses accompagnements
- Dessert et café
- Boissons comprises

PAF : 5 €/personne à payer à l'inscription sur le numéro de compte bancaire :
BE92 0682 1784 2223 CGSP – Cheminots.

Paiement et inscription à confirmer auprès de Lily
Tél : 071/797 111.

Attention : date limite des inscriptions le 21 novembre 2014

Inscriptions limitées à 80 personnes.

*G. Itri, V. Pestieau
Secrétaires permanents*

Régionale du Hainaut occidental Repas de la Saint Éloi

Le dimanche 30 novembre à 12 heures, les Pensionnés « Cheminots » CGSP du Hainaut occidental section d'Ath, organisent le repas de la Saint Éloi au Moulin de la Hunelle à Chièvre.

Au menu :

- L'apéritif Saint Éloi et ses douceurs
- La chiffonnade de Parme et ses fruits de saison
- La crème de chicons
- La noix de veau aux pleurotes et ses manchons dorés
- La dame blanche

Coût :

20 € pour les affiliés CGSP Chemintots-Pensionnés de la Régionale, les actifs de la section ainsi que les conjoints.
30 € pour les sympathisants.

Les boissons choisies au cours du repas et le petit noir seront servis selon le tarif en vigueur.
L'ambiance musicale sera assurée par « Monica et Jacques ».

Réservation jusqu'au 21 novembre au plus tard – auprès des camarades :

- Francis Detez – rue Gérard Dubois, 29 à 7800 Ath (068/28 37 05)
- Jean Claude Imbo – rue Culant à 7864 Deux-Acren (068/33 86 06 et 0475/22 47 45).

Nous serons heureux de vous retrouver nombreux lors de cette festivité.

Ce sera un plaisir d'honorer cette tradition entre camarades.

Le Comité Pensionnés de la CGSP Cheminots section d'Ath

À LIRE



Dettes et extractivisme

L'extractivisme, ce pillage des ressources naturelles de la planète par la force a donné à l'Europe puis aux USA les moyens de dominer le monde.

Depuis la disparition des colonies, la dette illégitime, nouvelle violence imposée aux pays dits « en développement », a permis d'assurer la continuité du pillage. Cette dette a amplifié le système extractiviste, initialement appliqué aux produits fossiles et agricoles, en l'étendant aux ressources financières du Sud puis aujourd'hui du Nord. Elle impose le remboursement par les populations de dettes dont ils ne sont pas responsables mais victimes. Dette et extractivisme, intimement liés. Facteurs d'injustice, de corruption et de violences sociales et environnementales, ils sont aussi à l'origine du dérèglement climatique.

Des alternatives pour créer une société post-extractiviste soucieuse des peuples et du climat existent. L'audit et l'annulation des dettes illégitimes, la réduction des inégalités, la fin du pillage extractiviste, sont quelques-uns des combats citoyens essentiels proposés dans ce livre.

Nicolas Sersiron est président du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde, le CADTM France.

Nicolas Sersiron, *Dettes et extractivisme. La résistible ascension d'un duo destructeur*, Préface de Paul Ariès, Éd. Utopia et CADTM, Paris, octobre 2014, 208 p., 8 €.



Gouverner par la dette

Experts, hommes politiques et éditorialistes sont unanimes : la dette qui grève les finances publiques entrave la croissance, fait exploser le chômage. Les États doivent à tout prix se désendetter s'ils veulent rassurer les marchés et retrouver le chemin de la prospérité.

Le diagnostic de Maurizio Lazzarato est tout autre : la dette, dans le système capitaliste, n'est pas d'abord une affaire comptable, une relation économique, mais un rapport politique d'assujettissement et d'asservissement. Elle devient infinie, inexpiable, impayable, et sert à discipliner les populations, à imposer des réformes structurelles, à justifier des tours de vis autoritaires, voire à suspendre la démocratie au profit de « gouvernements techniques » subordonnés aux intérêts du capital.

La crise économique de 2008 n'a fait qu'accélérer le rythme de formation d'un « nouveau capitalisme d'État », qui organise une gigantesque confiscation de la richesse sociale par le biais de l'impôt. Dans un inquiétant retour à la situation qui a précédé les deux guerres mondiales, l'ensemble du procès d'accumulation est tout entier gouverné par le capital financier, qui absorbe des secteurs qu'il avait jusqu'alors épargnés, comme l'éducation, et qui tend à s'identifier avec la vie même.

Face à la catastrophe en cours et au désastre qui s'annonce, il est urgent de sortir de la valorisation capitaliste, de nous réapproprier nos existences, savoir-faire, technologies et de renouer avec le possible en composant, collectivement, un front du refus.

Maurizio Lazzarato est un sociologue et philosophe italien. Il est chercheur à l'Université Paris I et membre du Collège international de philosophie de Paris.

Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Éd. Les Prairies ordinaires, Paris, mai 2014, 240 p., 16 €.



Rien n'est fini, tout commence

Avec ce dialogue au long cours entre Gérard Berréby et Raoul Vaneigem, l'on traverse à grandes enjambées plus d'un demi-siècle, de 1950 à aujourd'hui. Truffée d'anecdotes, cette épopée retrace une période bouillonnante de l'Histoire. Raoul Vaneigem jette ici un regard parfois cruel, souvent drôle et exalté sur cet esprit de révolte insatiable qui les habitait, lui et ses acolytes. Renaissent les moments de fête qui enivrèrent les jeunes situationnistes, les conférences au cours desquelles s'échafaudaient les tactiques, se débattaient les questions théoriques ou encore se décidaient les exclusions. L'on croise la route de Guy Debord bien sûr, et de sa première épouse, Michèle Bernstein, mais aussi d'Attila Kotányi, de Mustapha-Khayati, d'Henri Lefebvre ou encore de René Viénet. L'on pénètre les arcanes d'une pensée qui frappe aujourd'hui encore. Au fil de la discussion éclate la clairvoyance d'un groupe qui, précocement et à rebours de l'opinion, sut dénoncer les dérives des révolutions castristes et maoïstes, puis déceler les prémices et les évolutions logiques de Mai 68. Pour en finir avec le travail.

Raoul Vaneigem est un écrivain et philosophe belge, membre de l'Internationale situationniste.

Gérard Berréby est un éditeur français, fondateur des Éditions Allia.

Raoul Vaneigem et Gérard Berréby, *Rien n'est fini, tout commence*, Éd. Allia, Paris, octobre 2014, 400 p., 25 €.



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un gouvernement ignoble, l'action commune et l'indépendance syndicale
- 4 / International • La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington
- 6 / Genre • Une année Gendermainstreaming à la CGSP wallonne
- 7 / Le mot qui pue • Le populisme
- 8 / IRB • L'Europe est à la croisée des chemins

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • OH LA MENTEUSE
- 10 / Compte rendu de la sous-commission paritaire du 1^{er} octobre 2014
- 14 / Enfin, de bonnes nouvelles !
/ Régionale de Charleroi • Dîner musical
/ Régionale du Hainaut occidental • Repas de la Saint Éloi
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11